

PRESENTATION et AUTORISATION

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE BERRE L'ETANG

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) consiste à:

- Sensibiliser la jeunesse Berroise à la citoyenneté, à leurs droits et devoirs, au rôle et responsabilités des élus locaux
- Apprendre à construire et défendre en commun un projet concret, avec un budget dévolu, en respectant les contraintes techniques et les avis contraires et en recherchant le consensus
- Être des porte-paroles de la jeunesse Berroise auprès des élus municipaux
- Diffuser leur expérience vers les autres jeunes
- Comprendre les institutions de la République Française

Les activités du Conseil Municipal des Jeunes se dérouleront hors temps scolaire environ 2 fois par mois, y compris le week-end et certains jours fériés.

Le CMJ pourra se réunir en séance plénière ou en demi-groupe en fonction des besoins nécessaires à l'avancée de ses travaux.

Des séances supplémentaires, destinées à finaliser les différents projets des conseillers, pourront être programmées entre 2 séances plénières si cela s'avérait nécessaire.

Les séances seront encadrées et accompagnées par le service Education de la commune de Berre l'Étang et en lien étroit avec chaque établissement scolaire.

Lors des séances, les conseillers pourront faire appel à des personnes extérieures au Conseil Municipal des Jeunes afin d'obtenir un éclairage nouveau sur un point particulier en rapport avec les objectifs du CMJ.

RESPONSABLES LEGAUX:

Responsable légal 1 : Père

Nom Prénom :

Tél Portable :

Responsable légal 2: Mère

Nom Prénom:

Tél Portable :

NOUS AUTORISONS et NOUS ENGAGEONS, PAR LA PRESENTE, NOTRE ENFANT, A PARTICIPER de manière assidue AUX ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE BERRE L'ETANG POUR LE MANDAT 2025/2026 (rendez-vous 2 fois ou plus par mois mercredi et / ou soir de semaine, vacances, cérémonies patriotiques et autres, week-ends et jours fériés ...)

☐ Oui

☐ Non

ELEVE

NOM : PRENOM :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Etablissement scolaire :

Classe :

NOUS AUTORISONS LA PRISE ET LA PUBLICATION PAR LA MUNICIPALITE DE PHOTOS ET/OU VIDEOS DE NOTRE ENFANT DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

☐ Oui

☐ Non

Fait le : - à :

Pour valoir ce que de droit,

Signatures des responsables légaux

UNE FOIS REMPLIE ET SIGNEE PAR LES RESPONSABLES LEGAUX, CE DOCUMENT EST A REMETTRE OU A ENVOYER avant le 29 avril 2025

- À l'école ou au collège
- À conseildesjeunes@berreletang.fr